

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DPA 16 Approbation du dépôt et signature d'une demande de permis précaire relative à la construction de bâtiments modulaires dans la cour de l'école maternelle 94, rue Joseph de Maistre (18e).

Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation à déposer la demande de permis précaire pour la construction de bâtiments modulaires dans la cour du 94, rue Joseph de Maistre (18^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à déposer et à signer la demande de permis précaire pour la construction de bâtiments modulaires dans la cour du 94, rue Joseph de Maistre (18^e).